

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1572

22 juin 2012

SOMMAIRE

Afo International S.A.	75444	Tailo Investments S.A.	75416
Alken Fund	75456	Tailo Investments S.A.	75437
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	75452	TA Investment Holdings S.à r.l.	75438
Amazon EU S.à r.l.	75451	Thomasson SA	75439
Amundi Money Market Fund	75415	TIDEWAY (Luxembourg) S.A.	75439
Aviva Investors Central European Properties S. à r.l.	75415	Toro Investment S.à r.l.	75411
Commerzbank Leasing 4 S.à r.l.	75442	Trans Viande Lux	75440
eBay Treasury S.à r.l.	75456	Turkey MENA Properties II S.à r.l.	75411
Ecoprest S.A.	75442	Turkey MENA Properties IV S.à r.l.	75415
Eruti GmbH	75451	Turkey MENA Properties V S.à r.l.	75415
Globus Invest Holding S.A.-SPF	75452	Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.	75416
Grands Magasins Monopol	75451	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	75440
Human Trust S.à r.l.	75453	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	75453
Interas S.A.	75417	Udinez	75416
Investindustrial Holdings S.A.	75456	Uni-Global	75440
Mossik Invest	75439	Union Global Invest S.à r.l.	75411
Öhman SICAV 1	75444	Vision Foot	75440
Romitt Felte S.A.	75412	Watkins Holdings S.à r.l.	75441
S.C.I. Chartrons	75410	Wichford VGB Holding S.à r.l.	75440
SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. ...	75411	Wincon S.A.	75441
Société de Participations Valorisées S.A.	75452	XL (Western Europe) S.à r.l.	75441
Société Electrique de l'Our	75444	Yokohama SPF S.A.	75442
TA EU Acquisitions S.à r.l.	75416	ZB-Industry S.à r.l.	75444
TA EU Luxembourg III S.à r.l.	75437	Zinnia Hotels Group S. à r.l.	75438
TA EU Luxembourg II S.à r.l.	75437	Zinnia Hotels Group S. à r.l.	75441
TA EU Luxembourg S.à r.l.	75438	Zinnia Hotels Group S. à r.l.	75442
		Zinnia Hotels Group S. à r.l.	75443

S.C.I. Chartrons, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 3.137.

L'an deux mil douze, le quatorze mai.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Victor NEPPER, directeur de sociétés, né à Autelbas, Belgique, le 13 août 1942, et son épouse,
2. Madame Nicole Renée Georgette VANDEN BERGHE, directeur de sociétés, née à Houdeng-Aimeries, Belgique, le 16 novembre 1943, demeurant ensemble à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur, laquelle comparante sub 2.) est représentée par son époux, le comparant sub 1. en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 avril 2012, laquelle procuration, signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière dénommée S.C.I. CHARTRONS, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3137, ayant son siège social au 9, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1447 du 27 juillet 2006. Les statuts de ladite société civile immobilière n'ont pas encore été modifiés depuis.

Les associés déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire, ayant à décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Nomination du commissaire-vérificateur.
4. Divers.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social de la société, prennent à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Gérard Victor NEPPER, prénommé.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation, Monsieur Joël NEPPER, né le 6 décembre 1975 à Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont évalués à mille euros (1.000.-EUR) et sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G.V. Nepper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2012. LAC/2012/22837. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059715/55.

(120083733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Toro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérant

Référence de publication: 2012059772/11.

(120083786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Turkey MENA Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.519.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059773/11.

(120083712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Union Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.018.

EXTRAIT

Le siège social de la société UNION GLOBAL INVEST Sàrl, société à responsabilité limitée, R.C. Luxembourg n° B 130.018, jusqu'alors fixé au 3 rue des Bains à L-1212 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Véronique De Meester

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012059803/13.

(120083844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A.

- a pris note de la démission de M. Hiroshi KOBAYASHI, demeurant professionnellement au 3-1, Marunouchi 3-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8325, Japon, de son mandat d'administrateur et de sa fonction de Président du Conseil d'Administration avec date d'effet au 21 mai 2012, et

- a nommé en remplacement de M. Hiroshi KOBAYASHI en ces qualités d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec date d'effet au 21 mai 2012, M. Shigeru TSURU, demeurant professionnellement au 6-5, Nihonbashi Kabuto-cho, Chuo-ku, Tokyo, 103-8225, Japon, pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2012 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012059903/17.

(120083863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Romitt Felte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.877.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den elften Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "TOPHET S.A., SPF", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 28710,

hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Frau Nathalie PRIEUR, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, und
- Herrn Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2) Die Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "SIDFORD S.A., SPF", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 44466,

hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich Frau Nathalie PRIEUR und Herrn Jeannot DIDERRICH, beide vorgenannt.

Welche erschienenen Parteien, durch ihre vorgenannten Vertreter, den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "ROMITT FELTE S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg). Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, sowie die Unternehmensberatung und die Marketingberatung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Aktien von jeweils dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Dienstag des Monats Juni um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhalten.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Aktien gezeichnet wie folgt:

1) "TOPHET S.A., SPF", vorgeannt, dreihundertneun Aktien,	309
2) "SIDFORD S.A., SPF", vorgeannt, eine Aktie,	<u>1</u>
Total: dreihundertzehn Aktien,	310

so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Gesellschafter

Als dann haben die vorgeannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
2. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und diejenige der Kommissare auf einen (1) festgelegt.
3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Frau Nathalie PRIEUR, Buchprüfer, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 8. April 1967, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon;
 - Herr Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück (Großherzogtum Luxemburg), am 27. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon; und
 - Herr Roland DE CILLIA, Buchprüfer, geboren in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 16. März 1968, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", abgekürzt "BKM", mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 33849, wird zum Kommissar ernannt.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreter der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: N. PRIEUR, J. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22544. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059711/160.

(120083487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Turkey MENA Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.488.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059774/11.

(120083711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Turkey MENA Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.518.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059776/11.

(120083710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.850,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 105.902.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a été notifié que la dénomination de l'associé unique de la Société a été modifiée comme suit avec effet au 15 juillet 2009:

- Aviva Investors Properties Europe S.A. au nom et pour le compte de Aviva Investors Central European Property Fund, société de gestion enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875 et située au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059931/15.

(120084571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.478.

Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 30 avril 2012

En date du 30 avril 2012, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat de M. Laurent Bertiau, M. Guillaume Abel, M. Giorgio Gretter, Mme Christine Moser et M. Thierry Darmon en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013.

- Reconduire le mandat de Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013.

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Giorgio GRETTER
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012059961/19.

(120085374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 160.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059778/10.

(120083856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

TA EU Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.480,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.381.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société
Keith Grealley
Un Mandataire

Référence de publication: 2012059781/20.

(120084132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059786/9.

(120083550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Udinez, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 25, rue de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 111.350.

Extrait d'une résolution de l'actionnaire unique de la société le 10 mars 2012

L'actionnaire unique de la société prend acte de la démission d'Eddy David en qualité d'administrateur et du décès de Luc David.

L'actionnaire unique décide de nommer Michèle Ripplingen avec résidence professionnelle au 25, rue de Hellange L-3327 Crauthem, en qualité d'administrateur unique de la société pour une durée de 6 années avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Crauthem, le 4 avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059801/16.

(120083805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Interas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.920.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of May

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INTERAS S.A.", a "société anonyme" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Luxembourg, on 4 March 1994, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 244 of 21 June 1994, modified by deed of notary Tom METZLER, residing in Luxembourg, on 21 May 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 888 of 2 September 2004, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 27 December 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1114 on 25 May 2011, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 19.920.

The meeting was opened with Mrs. Perrine CLEMENT, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Catherine BURGRAFF, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Isabelle SCHUL, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate object, which will from now on have the following wording:

" **4.1.** The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3. In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4. The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5. The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6. The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

2. Restatement of the articles of incorporation of the company in French.
3. Adoption of an English version of the articles of incorporation with English as binding language.
4. Creation of two categories of directors (A directors and B directors) and amendment of the statutory authority to sign.
5. Acceptance of the resignation of two directors and appointment of two new directors in their replacement.
6. Renewal of the mandate as director of Mrs. Isabelle SCHUL.
7. Designation of the directors by categories.
8. Miscellaneous.

First resolution

The general meeting resolves to amend the corporate object, which will from now on have the following wording:

" 4.1. The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3. In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4. The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5. The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6. The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

Second resolution

The general meeting resolves to restate the articles of incorporation of the company in French, which will from now on have the following wording:

" Art. 1^{er}. **Forme et dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "INTERAS S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation com-

plète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.500,00) représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune.

5.2 Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de soixante-trois mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 63.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.500,00) à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,00), le cas échéant par l'émission de six mille trois cent cinquante (6.350) actions de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

5.3 En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

5.4 De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

5.5 Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.6 Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5.7 Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

5.8 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai, à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison

de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi."

Third resolution

The general meeting resolves to adopt an English version of the articles of incorporation. In case of divergences between the English and the French texts of the articles of incorporation, the English version will prevail.

The English version of the articles of incorporation will have the following wording:

" Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "INTERAS S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its

registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty six thousand five hundred Dollars of the United States of America (USD 36,500.00) consisting of three thousand six hundred and fifty (3,650) ordinary shares with a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.00) each.

5.2 The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by sixty three thousand five hundred Dollars of the United States of America (USD 63,500.00) in order to raise it from thirty six thousand five hundred Dollars of the United States of America (USD 36,500.00) to one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.00) as the case may be by the issue of six thousand three hundred and fifty (6,350) shares of a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.00) each, having the same rights as the existing shares.

5.3 The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

5.4 Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

5.5 The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

5.6 A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

5.7 Under the conditions above mentioned and by derogation of article 10 hereinafter, the Board of Directors is authorized to increase the capital, also by incorporation of the reserve not required by the law.

5.8 The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of May, at 10.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who

need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Fourth resolution

The general meeting resolves to create two categories of directors (A directors and B directors) and resolves to amend the statutory authority to sign.

Fifth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of the following directors:

- Mrs. Noëlle PICCIONE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Mr. Fabio GASPERONI, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The general meeting resolves to appoint the following persons as new directors of the company in replacement of the resigning directors:

- Mrs. Margaret BARNES, Vice President, Controller and Assistant Secretary of Starr International Company, Inc., residing in CH-6300 Zug, Baarerstrasse 82,
- Mr. Stuart OSBORNE, Treasurer of Starr International Company, Inc., residing in CH-6300 Zug, Baarerstrasse 101.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seventeen.

Sixth resolution

The general meeting resolves to renew the mandate as director of Mrs. Isabelle SCHUL, prenamed.

Her mandate shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seventeen.

Seventh resolution

The general meeting resolves that:

Are appointed directors A:

- Mrs. Margaret BARNES, prenamed,
- Mr. Stuart OSBORNE, prenamed.

Is appointed director B:

Mrs. Isabelle SCHUL, prenamed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire résidant à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "INTERAS S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 244 du 21 juin 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 888 du 2 septembre 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1114 du 25 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.920.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Perrine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **4.1.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

2. Refonte des statuts de la société en français.
3. Adoption d'une version anglaise des statuts avec l'anglais comme langue prédominante.
4. Création de deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B) et modification du régime de signature statutaire.
5. Acceptation des démissions de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle SCHUL.
7. Désignation des administrateurs par catégorie.
8. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **4.1.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts de la société en français, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "INTERAS S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.500,00) représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune.

5.2 Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de soixante-trois mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 63.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.500,00) à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,00), le cas échéant par l'émission de six mille trois cent cinquante (6.350) actions de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

5.3 En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

5.4 De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

5.5 Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.6 Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5.7 Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

5.8 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai, à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent

ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter d'une version anglaise des statuts. En cas de divergences entre les textes français et anglais des statuts, la version anglaise fera foi.

La version anglaise aura la teneur suivante:

" Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "INTERAS S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty six thousand five hundred Dollars of the United States of America (USD 36,500.00) consisting of three thousand six hundred and fifty (3,650) ordinary shares with a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.00) each.

5.2 The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by sixty three thousand five hundred Dollars of the United States of America (USD 63,500.00) in order to raise it from thirty six thousand five hundred Dollars of the United States of America (USD 36,500.00) to one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.00) as the case may be by the issue of six thousand three hundred and fifty (6,350) shares of a par value of ten Dollars of the United States of America (USD 10.00) each, having the same rights as the existing shares.

5.3 The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

5.4 Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

5.5 The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

5.6 A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

5.7 Under the conditions above mentioned and by derogation of article 10 hereinafter, the Board of Directors is authorized to increase the capital, also by incorporation of the reserve not required by the law.

5.8 The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of May, at 10.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the

meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B) et décide de modifier le régime de signature statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Margaret BARNES, "Vice President, Controller and Assistant Secretary of Starr International Company, Inc.", demeurant à CH-6300 Zug, Baarerstrasse 82,
- Monsieur Stuart OSBORNE, "Treasurer of Starr International Company, Inc.", demeurant à CH-6300 Zug, Baarers-trasse 101.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Isabelle SCHUL, prénommée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que:

Sont nommés administrateurs A:

- Madame Margaret BARNES, prénommée,
- Monsieur Stuart OSBORNE, prénommé.

Est nommée administratrice B:

Madame Isabelle SCHUL, prénommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Clement, C. Burgraff, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2012. Relation: LAC/2012/21657. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056431/1105.

(120078753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.314,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.502.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société

Keith Grealley

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059782/20.

(120084131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059787/9.

(120083551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

TA EU Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.382.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société

Keith Grealley

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059783/20.

(120084130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

TA EU Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.380.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société

Keith Grealley

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059784/20.

(120084129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Zinnia Hotels Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2012.

Zinnia Hotels Group S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012059828/14.

(120083859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.047.814,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la Société
Keith Greally
Un Mandataire

Référence de publication: 2012059785/20.

(120084128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Thomasson SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THOMASSON S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2012059792/11.

(120084454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Mossik Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.870.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} avril 2012:
- Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.
4. Sont réélus administrateurs, avec effet au 1^{er} avril 2012, Monsieur Eric LECLERC, président et Madame Martine KAPP.
Leur adresse professionnelle a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.
5. A été réélu commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} avril 2012, Monsieur Pascal FABECK.
Son adresse professionnelle a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012061494/23.

(120086709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

TIDEWAY (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.383.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur, à compter du 30 septembre 2011.

Buvange, le 27 septembre 2011.

Bart Van Der Haegen.

Référence de publication: 2012059793/10.

(120084211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Trans Viande Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 142.728.

—
Extrait de résolution à l'Assemblée Générale du 02 Mai 2012

L'assemblée décide de transférer son siège social au 21, rue Schiller, L-3562 Dudelange à compter du 1^{er} Avril 2012.

Référence de publication: 2012059796/9.

(120083633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059799/10.

(120084019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.908.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2012

Le Conseil d'Administration a décidé, avec effet au 1^{er} avril 2012, de transférer le siège social de la SICAV du 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers le 9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059802/12.

(120083923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Wichford VGB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.297.

—
L'associé unique de la Société, Wichford P.L.C., a changé de dénomination et porte le nom Redefine International P.L.C. avec effet à partir du 2 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059818/13.

(120084310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Vision Foot, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 164.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises par l'administrateur unique de la Société Monsieur Fabrice LOUETTE en date du 30 avril 2012 au siège social, de transférer à compter du 1^{er} mai 2012 le siège social de la Société du 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012059810/12.

(120083904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Watkins Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.911.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059812/10.

(120083579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Wincon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.170.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2012, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 20 avril 2012;
- La démission de Robert Quinn, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet au 14 mai 2012;
- La démission d'Andreas Demmel, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet au 14 février 2012;
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est cooptée nouvel administrateur A de la Société avec effet au 14 mai 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059815/18.

(120083727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Zinnia Hotels Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2012.

Zinnia Hotels Group S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012059829/14.

(120083860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Extrait rectificatif concernant la publication du 25/10/2011

Un extrait référencé sous le numéro L110169698 a été déposé le 25 octobre 2011 en vue de la publication au Mémorial du changement d'adresse de l'associé unique de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

L'adresse de l'associé unique de la société est la suivante:

- O'Hara House, One Bermudiana, Road Hamilton HM 08, les Bermudes
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (Western Europe) S.à r.l.
Patrick van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2012059824/18.
(120083851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Yokohama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 161.970.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2012059826/12.
(120084157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Zinnia Hotels Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2012.
Zinnia Hotels Group S. à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012059830/14.
(120083861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Commerzbank Leasing 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.843.

Les comptes annuels au 20 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012059907/10.
(120085599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ecoprest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.773.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ECOPREST S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74 773, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 470 du 4 juillet 2000.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France),

qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, employé privé, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Armand DISTAVE, conseiller économique et fiscal en retraite, demeurant à Contern.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la mise en liquidation anticipée, à compter de ce jour, de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme liquidateur:

Armand DISTAVE, conseiller économique et fiscal en retraite, né à Luxembourg, le 31 janvier 1940, demeurant à L-5324 Contern, 7, Kreintgeshaaff.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir sous sa seule signature les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut, notamment dans le cadre de la liquidation, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lehmann, Morocutti, Distave et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 décembre 2011. Relation EAC/2011/18010. Reçu douze euros 12.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012060103/53.

(120084567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Zinnia Hotels Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2012.
Zinnia Hotels Group S. à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012059831/14.

(120083862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

ZB-Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.708.

Extrait de la convention de cession de parts sociales en date du 11 mai 2012 à Luxembourg

Il résulte de la convention de cession que la société PATHEP S.A., RCS B 167.684, avec siège social à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon

Cède

60 (soixante) parts sociales de la société ZB-Industry Sàrl, avec siège social à L-8011 Strassen, 179 route d'Arlon, à Monsieur Emmanuel ZAUG, avec adresse professionnelle à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012059832/16.

(120084045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Öhman SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.491.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ÖHMAN SICAV 1

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012059835/13.

(120084544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Afo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.911.

Suivant décision du 23/05/2012 il y été décidé de nommer pour une durée indéterminée Mme BOER Catharina Brigitta Jeannette demeurant 26, Lage Naarderweg NL-1211 AB Hilversum en qualité d'administrateur unique, en remplacement de M. ZEINSTRAS Gerben.

Signatures.

Référence de publication: 2012059886/11.

(120084042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den elften Mai, um elf Uhr dreißig vormittags, in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, rue Pierre d'Aspelt, Nummer 2.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR", Société Anonyme, mit Sitz in Luxemburg, 2, rue Pierre d'Aspelt, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 5901, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 29. Mai 1951, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 57 vom 11. Juli 1951. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des Notars Frank BADEN vom 11. Mai 2001, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1108 vom 5. Dezember 2001 veröffentlicht wurde.

Eröffnung und Bezeichnung des Verwaltungsvorstandes.

Die Versammlung wird um elf Uhr dreißig vormittags unter dem Vorsitz von Herrn Tom EISCHEN, ingénieur diplômé en électrotechnique, wohnhaft in Roodt-sur-Syre, eröffnet.

Sodann bezeichnet der Vorsitzende Herrn Paul ZEIMET, Generalsekretär der SEO, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer. Die Versammlung bestellt die Herren:

- 1.- Thomas LEITL, Dipl.-Ing., Dipl.Wirtsch.-Ing, wohnhaft in Essen;
- 2.- Romain WEISEN, licencié en sciences économiques, maître en droit, wohnhaft in Bettembourg; zu Stimmzählern, welche mit dem Vorsitzenden und dem Sekretär den Verwaltungsvorstand bilden.

Der Verwaltungsrat besteht aus folgenden Mitgliedern:

- 1) Tom EISCHEN, ingénieur diplômé en électrotechnique, Roodtsur-Syre, Präsident.
- 2) Ulrich HARTMANN, Dr.-Ing., Essen, Vize-Präsident.
- 3) Eric BOSMAN, ingénieur civil, Brasschaat.
- 4) Sandra DENIS, maîtrise en sciences économiques, Aspelt
- 5) Georges FABER, maître en sciences humaines, Hesperange
- 6) Hans-Christoph FUNKE, Dr.-Ing., Essen
- 7) Thomas LEITL, Dipl.-Ing., Dipl. Wirtsch.-Ing., Essen
- 8) Jean LUCIUS, ingénieur civil métallurgiste, Schuttrange.
- 9) Georges REDING, maître en droit, Godbrange.
- 10) Georges SIMON, ingénieur, Strassen.
- 11) Hans Peter SISTENICH, Dipl.-Ing., Essen.
- 12) Jean-Lou SIWECK, Master of Arts, Walferdange.
- 13) Stefan VOGT, Dr. rer. pol., Laufenburg.
- 14) Antonius VOß, Dipl.-Volkswirt, Essen.
- 15) Mike WAGNER, Dipl.-Ing., Grevenmacher.
- 16) Jeannot WARINGO, licencié en sciences économiques, Mensdorf.
- 17) Cornelia OBERTHÜR, Leiterin Rechnungs-und Finanzwesen der RWE Power AG, Essen und Köln.
- 18) Romain WEISEN, licencié en sciences économiques, maître en droit, Bettembourg.
- 19) Tom WEISGERBER, licencié en sciences du travail, Luxembourg
- 20) Paul WOLFF, ingénieur commercial, Luxembourg.

Länderbeauftragte sind:

- 1.- Für das Grossherzogtum Luxemburg:
 - a) Herr Lex KAUFHOLD, maître en droit, Luxemburg.
 - b) Herr Fernand LEY, ingénieur diplômé, Ettelbrück.
- 2.- Für das Land Rheinland-Pfalz:
 - a) Herr Dr. Josef Peter MERTES, Dr. phil., Schweich.
 - b) Herr Ulrich SEILER, Mitglied des Landtages a.D., Bad Marienberg.

Anwesend sind:

Vom Verwaltungsrat: die unter 1) bis 20) aufgezählten Damen und Herren mit Ausnahme des unter 3) bezeichneten Herrn.

Von den Länderbeauftragten: die unter 1.-a), b) und 2.-a), b) bezeichneten Herren.

Verzeichnis der erschienenen und der vertretenen Aktionäre.

Bei Eintritt in die Versammlung haben die persönlich erschienenen Aktionäre und die bevollmächtigten Aktionärvertreter die zur Einsicht aufliegende Anwesenheitsliste unterschrieben.

Auf dieser Anwesenheitsliste sind die persönlich erschienenen bzw. die vertretenen Aktionäre sowie die Aktionärvertreter, das Datum der Vollmachten sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien eingetragen.

Die Anwesenheitsliste ist durch den Verwaltungsvorstand abgeschlossen worden.

Anwesenheitsliste sowie die durch den Vorstand "ne varietur" paraphierten Vollmachten bleiben dem Protokoll der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung beigelegt und gelangen mit erwähntem Protokoll zur Einregistrierung.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den ZWEIHUNDERTTAUSEND (200.000) gewöhnlichen Aktien Typ A und den FÜNFZIGTAUSEND (50.000) Vorzugsaktien Typ B, welche das gesamte Aktienkapital darstellen, ZWEIHUNDERTTAUSEND (200.000) Aktien Typ A sowie 24.648,6 Aktien Typ B anwesend oder vertreten sind.

Feststellung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung der gegenwärtigen Versammlung lautet:

1) Erweiterung des Gesellschaftszwecks durch Gewährung der Möglichkeit an die Gesellschaft, sämtliche Anlagen zur Erzeugung von Energie zu planen, zu bauen und rationell zu nutzen, diesbezügliche Änderung von Artikel 2, Punkt 4) der Satzung wie folgt:

"4) l'étude, la réalisation et l'utilisation rationnelle de toutes installations de production d'énergie"

2) Abschaffung der Vorabgenehmigung durch die Generalversammlung der Aufnahme von Anleihen durch die Gesellschaft, diesbezügliche Streichung von Artikel 7, Absatz 2 der Satzung sowie Änderung von Artikel 7, Absatz 3 wie folgt:

"Les conditions et modalités des emprunts seront arrêtés par le conseil d'administration."

3) Gewährung der Möglichkeit an die Gesellschaft, Entscheidungen, die außerhalb von Verwaltungsratssitzungen getroffen wurden, mittels von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneten Beschlüssen festzuhalten und diesbezügliche Einfügung des folgenden Absatzes nach Artikel 11, Absatz 1 der Satzung:

"Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être revêtues par lettre, télégramme, télex, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de reproduction d'un écrit."

4) Abschaffung der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung zu jeder Delegation an ein Mitglied des Verwaltungsrats und diesbezügliche Streichung des letzten Absatzes von Artikel 12 der Satzung

5) Abschaffung der Bestimmungen über die Einberufung der Generalversammlungen in Artikel 18 der Satzung, um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften mittels Streichung des letzten Absatzes dieses Artikels

6) Änderung der Bestimmungen über die Einberufung der Generalversammlungen in Artikel 19 der Satzung, um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 24. Mai 2011 über die Ausübung bestimmter Rechte von Aktionären in börsennotierten Gesellschaften und diesbezügliche Neufassung von Artikel 19 wie folgt:

"Les convocations pour toute assemblée générale sont faites trente jours au moins avant l'assemblée:

- dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois; et

- dans les médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait aux dispositions du présent article pour la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun point nouveau, le délai visé à l'alinéa 1^{er} est porté à dix-sept jours au moins avant l'assemblée.

Les convocations sont communiquées dans les délais de convocation du présent article aux actionnaires en nom, ainsi qu'aux administrateurs et réviseurs d'entreprises agréés. Cette communication se fait par lettre missive sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand l'ensemble des actions est nominatif, la société peut se limiter à la communication des convocations par lettre recommandée à la poste sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication.

En ce qui concerne la convocation aux assemblées générales, la loi du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées est appliquée."

7) Änderung der Bestimmungen bezüglich der Hinterlegung der Vollmachtformulare und diesbezügliche Änderung des letzten Absatzes von Artikel 20 der Satzung wie folgt:

"Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposés au lieu indiqué par lui le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures au plus tard. Les actionnaires peuvent émettre leur procuration par lettre, télégramme, télex, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de reproduction d'un écrit."

8) Änderung der Bestimmungen bezüglich der Teilnahme an den Generalversammlungen in Artikel 21 der Satzung, um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 24. Mai 2011 und diesbezügliche Neufassung von Artikel 21 wie folgt:

"Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée "date d'enregistrement")."

Au plus tard à la date d'enregistrement, l'actionnaire indique à la société sa volonté de participer à l'assemblée générale. La société fixe les modalités de cette déclaration."

9) Gewährung der Möglichkeit an die Gesellschaft, falls kein Aktionär eine umfassende Darstellung des Abstimmungsergebnisses verlangt, die Abstimmungsergebnisse der Generalversammlungen lediglich in dem Maße darzustellen, das notwendig ist, um zu gewährleisten, dass die erforderliche Mehrheit für jeden Beschluss erreicht wurde, gemäß Gesetz vom 24. Mai 2011 und diesbezügliche Änderung des letzten Absatzes von Artikel 24 der Satzung wie folgt:

"Les décisions prises en assemblée générale sont transcrites dans des procès-verbaux d'assemblée générale. Dans le cas où aucun actionnaire ne demande un décompte complet des votes, les résultats de vote seront uniquement établis dans la mesure nécessaire pour garantir que la majorité requise est atteinte pour chaque résolution."

10) Abschaffung einiger Bestimmungen in Artikel 26 der Satzung, insbesondere um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 24. Mai 2011 und diesbezügliche Änderung von Artikel 26 wie folgt:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année le trente et un décembre, le conseil d'administration établira les comptes annuels et le rapport de gestion suivant les dispositions légales."

11) Änderung der Bestimmungen von Artikel 27 der Satzung bezüglich der Dividendenzahlung auf die Aktien Typ A und B, diesbezügliche Änderung von Artikel 27, Punkte 2) und 3) wie folgt:

"2) Une somme suffisante pour le paiement d'un dividende de six et demi pour cent aux actions ordinaires de type A.

3) Une somme suffisante pour payer aux actions privilégiées de type B un dividende de sept pour cent."

12) Verschiedenes

II.- Die Einberufungen zu gegenwärtiger Generalversammlung erfolgten:

1.- Durch Bekanntmachungen, welche den Wortlaut der Tagesordnung sowie alle anderen Angaben gemäß Gesetz vom 24. Mai 2011 über die Ausübung bestimmter Rechte von Aktionären in den Generalversammlungen börsennotierter Gesellschaften enthalten:

a) im "Mémorial", Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- Nummer 921 vom 10. April 2012

b) im "LUXEMBURGER WORT":

- Nummer 85 vom 10. April 2012

c) im "TAGEBLATT":

- Nummer 85 vom 10. April 2012

d) im "LETZEBURGER JOURNAL"

- Nummer 71 vom 11. April 2012

Die Belegnummern zu diesen Bekanntmachungen liegen zur Einsichtnahme durch die Versammlungsmitglieder auf.

2.- Durch Bekanntmachung, welche den Wortlaut der Tagesordnung sowie alle anderen Angaben gemäß Gesetz vom 24. Mai 2011 enthält, über den diesbezüglichen Service der Luxemburger Börse, der es erlaubt, Informationen an die Öffentlichkeit im gesamten Europäischen Wirtschaftsraum weiterzuleiten und in nicht diskriminierender Weise, einen schnellen Zugang zu diesen Informationen zu gewährleisten. Diese Bekanntmachung erfolgte am 10. April 2012.

3.- Durch Rundschreiben an die Namensaktionäre vom 10. April 2012.

III.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre haben die Bestimmungen des Artikels 5 des Gesetzes vom 24. Mai 2011 über die Ausübung bestimmter Rechte von Aktionären in den Generalversammlungen börsennotierter Gesellschaften beachtet.

IV.- Gemäss Artikel 23 der Statuten sowie Artikel 67 Absatz 4 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 mit späteren Ergänzungs-beziehungsweise Änderungsgesetzen hat jede Aktie Anspruch auf eine Stimme. Für Satzungsänderungen bedarf es gemäß Artikel 25 der Satzung der Zustimmung von $\frac{3}{4}$ der anwesenden oder vertretenen Stimmen auf der Generalversammlung.

V.- Gemäß Artikel 17 der Satzung bedarf es ebenfalls der Zustimmung des Aktionärs Luxemburger Staat und des Aktionärs RWE Power AG für eine Satzungsänderung.

Feststellung der Beschlussfähigkeit.

Die durch den Vorsitzenden gemachten Feststellungen werden nachgeprüft und von der Versammlung als richtig befunden; dieselbe stellt die Beschlussfähigkeit zur Tagesordnung fest.

Beschlussfassung

Alsdann werden nach Eintritt in die Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt eine Erweiterung des Gesellschaftszwecks und gewährt der Gesellschaft das Recht, sämtliche Anlagen zur Erzeugung von Energie zu planen, zu bauen und rationell zu nutzen.

Zu diesem Zweck ändert sie Artikel 2, Punkt 4) der Satzung wie folgt ab:

"4) l'étude, la réalisation et l'utilisation rationnelle de toutes installations de production d'énergie"

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648

Gegenstimmen: 0

Enthaltungen: 0

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Vorabgenehmigung durch die Generalversammlung im Falle der Aufnahme von Anleihen durch die Gesellschaft abzuschaffen.

Zu diesem Zweck streicht sie Artikel 7, Absatz 2 der Satzung und ändert Artikel 7, Absatz 3 wie folgt ab:

"Les conditions et modalités des emprunts seront arrêtés par le conseil d'administration."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648

Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648

Gegenstimmen: 0

Enthaltungen: 0

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung gewährt der Gesellschaft das Recht, Entscheidungen, die außerhalb von Verwaltungsratssitzungen getroffen wurden, durch Beschlüsse festzustellen, die von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wurden.

Zu diesem Zweck fügt sie den folgenden Absatz nach Artikel 11, Absatz 1 ein:

"Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettre, télégramme, télex, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de reproduction d'un écrit."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.643

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,857%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648

Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648

Gegenstimmen: 0

Enthaltungen: 5

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die vorherige Zustimmung der Generalversammlung zu jeder Delegation an ein Mitglied des Verwaltungsrats abzuschaffen. Zu diesem Zweck streicht sie den letzten Absatz des Artikels 12 der Satzung.

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648

Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648

Gegenstimmen: 0

Enthaltungen: 0

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Bestimmungen über die Einberufung der Generalversammlungen in Artikel 18 der Satzung abzuschaffen, um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Zu diesem Zweck streicht sie den letzten Absatz des Artikels 18 der Satzung.

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648
Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648
Gegenstimmen: 0
Enthaltungen: 0

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Bestimmungen über die Einberufung der Generalversammlungen in Artikel 19 der Satzung abzuändern, um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 24. Mai 2011 über die Ausübung bestimmter Rechte von Aktionären in den Generalversammlungen von börsennotierten Gesellschaften. Zu diesem Zweck fasst sie Artikel 19 wie folgt neu:

"Les convocations pour toute assemblée générale sont faites trente jours au moins avant l'assemblée:

- dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois; et
- dans les médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait aux dispositions du présent article pour la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun point nouveau, le délai visé à l'alinéa 1^{er} est porté à dix-sept jours au moins avant l'assemblée.

Les convocations sont communiquées dans les délais de convocation du présent article aux actionnaires en nom, ainsi qu'aux administrateurs et réviseurs d'entreprises agréés. Cette communication se fait par lettre missive sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand l'ensemble des actions est nominatif, la société peut se limiter à la communication des convocations par lettre recommandée à la poste sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication.

En ce qui concerne la convocation aux assemblées générales, la loi du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées est appliquée."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648

Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648

Gegenstimmen: 0

Enthaltungen: 0

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Bestimmungen hinsichtlich der Hinterlegung der Vollmachten zu ändern.

Zu diesem Zweck ändert sie den letzten Absatz des Artikels 20 der Satzung wie folgt ab:

"Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposés au lieu indiqué par lui le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures au plus tard. Les actionnaires peuvent émettre leur procuration par lettre, télégramme, télex, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de reproduction d'un écrit."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648

Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%

Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648

Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648

Gegenstimmen: 0

Enthaltungen: 0

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Bestimmungen hinsichtlich der Teilnahme an den Generalversammlungen in Artikel 21 der Satzung abzuändern, um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 24. Mai 2011.

Zu diesem Zweck fasst sie Artikel 21 der Satzung wie folgt neu:

"Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée "date d'enregistrement").

Au plus tard à la date d'enregistrement, l'actionnaire indique à la société sa volonté de participer à l'assemblée générale. La société fixe les modalités de cette déclaration."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648
Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%
Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648
Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648
Gegenstimmen: 0
Enthaltungen: 0

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung gewährt der Gesellschaft das Recht, falls kein Aktionär eine umfassende Darstellung des Abstimmungsergebnisses verlangt, die Abstimmungsergebnisse der Generalversammlungen lediglich in dem Maße darzustellen, das notwendig ist, um zu gewährleisten, dass die erforderliche Mehrheit für jeden Beschluss erreicht wurde, gemäß Gesetz vom 24. Mai 2011.

Zu diesem Zweck ändert sie den letzten Absatz des Artikels 24 der Satzung wie folgt ab:

"Les décisions prises en assemblée générale sont transcrites dans des procès-verbaux d'assemblée générale. Dans le cas où aucun actionnaire ne demande un décompte complet des votes, les résultats de vote seront uniquement établis dans la mesure nécessaire pour garantir que la majorité requise est atteinte pour chaque résolution."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648
Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%
Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648
Gegenstimmen: 0
Enthaltungen: 0

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung schafft einige Bestimmungen in Artikel 26 der Satzung ab, insbesondere um diese in Einklang zu bringen mit dem Gesetz vom 24. Mai 2011.

Zu diesem Zweck ändert sie Artikel 26 wie folgt ab:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année le trente et un décembre, le conseil d'administration établira les comptes annuels et le rapport de gestion suivant les dispositions légales."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648
Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%
Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648
Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648
Gegenstimmen: 0
Enthaltungen: 0

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung ändert die Bestimmungen von Artikel 27 der Satzung hinsichtlich der Dividendenzahlung auf die Aktien Typ A und

B. Zu diesem Zweck ändert sie Artikel 27, Punkt 2) und 3) wie folgt ab:

"2) Une somme suffisante pour le paiement d'un dividende de six et demi pour cent aux actions ordinaires de type A.

3) Une somme suffisante pour payer aux actions privilégiées de type B un dividende de sept pour cent."

Anzahl der Aktien, für welche gültige Stimmen abgegeben wurden: 224.648
Anteil dieser Stimmen am Gesellschaftskapital: 89,86%
Gesamtzahl der gültigen Stimmen: 224.648
Anzahl der Stimmen für den Beschluss: 224.648
Gegenstimmen: 0
Enthaltungen: 0

Sämtliche Beschlüsse wurden einschließlich der Stimmen des Luxemburger Staats und der RWE Power AG gefasst. Alsdann wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Ort und Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Versammlungsteilnehmer, haben die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes mit dem Notar gegenwärtiges Protokoll unterschrieben, da kein anderer Aktionär den Wunsch geäußert hat, mit zu unterschreiben.

Gezeichnet: T. EISCHEN, P. ZEIMET, T. LEITL, R. WEISEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2012. Relation: LAC/2012/23083. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012059725/337.

(120083937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Eruti GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 41.553.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der ERUTI GmbH B41553 20.04.2012

Hiermit beschließen die Gesellschafter die geschäftsführende Tätigkeit des Herrn Jürgen Heiderich zum 30.04.2012 enden zu lassen - gleichzeitig wird Frau Magdalena Heiderich (geboren am 06.11.1986, wohnhaft in 64743 Beerfelden, Kirchweg 7, Deutschland) zum 01.05.2012 zur Geschäftsführerin berufen.

Eva Maria Enders

Geschäftsführerin ERUTI GmbH

Référence de publication: 2012059891/12.

(120084238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

EXTRAIT

Par résolutions écrites du 23 avril 2012, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société Ernst & Young sis au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012059921/17.

(120084465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Grands Magasins Monopol, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, Kalchesbréck.

R.C.S. Luxembourg B 4.274.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérantes écrites de la société du 15 mai 2012 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle à 13, Kalchesbréck, L-1852 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2012

- L'adresse professionnelle des gérantes sera désormais au 13, Kalchesbréck, L-1852 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059893/14.

(120083996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Conformément à l'AGO du 2/06/2011

1. Changement d'adresse:

De 37 Val St André - L-1128 Luxembourg

A 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

2. Renouvellement /nomination des administrateurs:

François DE PITTEURS - Rue Jean Engling 12 - L-1466 Luxembourg

Johan CUYERS - Rue Jean Engling 12 - L-1466 Luxembourg

Rudiger v. LETTOW - Rue Jean Engling 12 - L-1466 Luxembourg

3. Renouvellement du commissaire aux comptes

CAPITAL CORP S.A. - Rue Jean Engling 12 - L-1466 Luxembourg

Sont conduits dans leurs mandats pour une durée de six ans jusqu'à l'AGO du 2/06/2017.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012059895/20.

(120084050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société, prises le 22 mai 2012 devant Maître Michaël Zerbib, Avocat, sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg:

Il est dûment constaté que l'Actionnaire Unique est propriétaire de la totalité des 1250 (mille deux-cent cinquante) actions constituant l'intégralité du capital social de la Société

1) Nomination d'un Administrateur Unique de la Société

Michaël Zerbib, Avocat, né le 6 juin 1971 à Pantin, France, est nommé ce jour Administrateur Unique. Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2013.

2) Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Arie Laurent Chiche, né le 18 novembre 1983 à Strasbourg France, résidant 19 rue Oberlin, 67000 Strasbourg, France est nommé ce jour Commissaire aux Comptes. Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2018.

3) Transfert de siège social de la Société

Le siège social est transféré au 21 bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Référence de publication: 2012059904/20.

(120083976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.825.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012059919/13.

(120084972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Human Trust S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5955 Itzig, 38, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 163.585.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 16.10.2011, il a été décidé que M. Alex Schommer né en date du 24.12.1986, habitant au 75, rue de l'Europe, L-4390 Pontpierre est nommé Gérant Commercial de la société à partir du 01.01.2012.

Le pouvoir de signature individuelle lui est attribué et la durée du mandat est indéterminée.

Victor Léon Theodore Puraye / Victor Christian Marc Puraye / Alex Schommer

Les associés de la société Humantrust Sàrl

Référence de publication: 2012059896/14.

(120083946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand and twelve, on the second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Corinne PETIT, private employee, having her professional residence at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of directors of UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, pursuant to a power of attorney granted on March 28th, 2012 by the board of directors of the Company.

A copy of the resolutions of the board of directors of the Company dated March 28th, 2012 (the "Resolutions"), granting such power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

- The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 SPF SA, (the "Company") having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 82.100, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1094 of December 1st, 2001.

- The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by the undersigned notary dated September 2nd, 2011, published in the Mémorial C number 2912, of November 29th, 2011 (page 139747).

I. The current article 6.2 of the Articles of the Company provides that:

"The Company has a subscribed share capital of USD 235,966.369 (two hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-six point three hundred and sixty-nine American Dollars) and is divided into:

- 70,932,694 (seventy million nine hundred and thirty-two thousand six hundred and ninety-four) Ordinary Shares;
- 3,463,016 (three million four hundred and sixty-three thousand sixteen) Deferred "A" Shares;
- 4,533,047 (four million five hundred and thirty-three thousand and forty-seven) Deferred "B" Shares and
- 15,457,789 (fifteen million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and eighty-nine) Redeemable Preference Shares with no nominal value."

II. Article 12.1 of the Articles provides that:

" **12.1.** Ordinary Shares, Deferred «A» Shares and Deferred «B» Shares shall be redesignated as Redeemable Preference Shares in the sense of article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) immediately following the occurrence of a Sale Event in relation to such shares, as follows:

12.1.1 the relevant Sale Event shall be notified within 2 days, by the issuance by UBS AG of a notice of sale addressed to the Board of Directors of the Company, with the indication of the seller and the number and designation of the transferred shares;

12.1.2. Upon receipt of such notice of sale, the Board of Directors of the Company is empowered and shall be deemed as authorised by the Shareholders to, and shall immediately, effect the redesignation of the relevant sale shares into Redeemable Preference Shares before a Luxembourg notary, in order to amend the share capital clause of the Articles of Incorporation in accordance with such redesignation, without the need to convene a general meeting of the Shareholders."

III. By a resolution dated March 28th, 2012, the board of directors of the Company acknowledged receipt of a notice notifying the Company that the following shares in the Company have been acquired, as of February 23rd, 2012, by UBS AG (acting through its Cayman branch) (the "Transfer"):

- 6,433,527 (six million four hundred and thirty-three thousand five hundred and twenty-seven) Ordinary Shares; and
- 390,148 (three hundred and ninety thousand one hundred and forty-eight) Deferred "A" Shares; (together, the "Transfer Shares").

IV. The Transfer constitutes a Sale Event, as defined in the Articles. By application of article 12.1 of the Articles, with effect of the Transfer and the acquisition of all Transfer Shares by UBS AG (acting through its Cayman Branch) on February 23rd, 2012, the Transfer Shares have been redesignated as Redeemable Preference Shares by the board of directors of the Company.

As a consequence of the redesignation of the Transfer Shares into Redeemable Preference Shares, the subscribed corporate capital of the Company remains at USD 235,966.369 (two hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-six point three hundred and sixty-nine American Dollars) and is now divided into:

- 64,499,167 (sixty-four million four hundred and ninety-nine thousand one hundred and sixty-seven) Ordinary Shares with no nominal value;
- 3,072,868 (three million seventy-two thousand eight hundred and sixty-eight) Deferred "A" Shares with no nominal value;
- 4,533,047 (four million five hundred and thirty-three thousand forty-seven) Deferred "B" Shares with no nominal value; and
- 22,281,464 (twenty-two million two hundred and eighty-one thousand four hundred and sixty-four) Redeemable Preference Shares with no nominal value.

As a consequence of the above decisions and according to article 12.1.2 of the Articles, article 6.2 of the Articles is amended and, as of February 23rd, 2012, reads as follows:

“ **6.2.** The Company has a subscribed share capital of USD 235,966.369 (two hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-six point three hundred and sixty-nine American Dollars) and is divided into:

- 64,499,167 (sixty-four million four hundred and ninety-nine thousand one hundred and sixty-seven) Ordinary Shares;
- 3,072,868 (three million seventy-two thousand eight hundred and sixty-eight) Deferred "A" Shares;
- 4,533,047 (four million five hundred and thirty-three thousand forty-seven) Deferred "B" Shares; and
- 22,281,464 (twenty-two million two hundred and eighty-one thousand four hundred and sixty-four) Redeemable Preference Shares with no nominal value.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deux avril.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant sa résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire pour le conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 SPF SA suite au mandat donné le 28 mars 2012 par le conseil d'administration.

Une copie des résolutions du conseil d'administration de la Société du 28 mars 2012 (les «Résolutions») donnant un tel mandat, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 SPF SA, (la «Société») ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 82.100, constituée par acte notarié reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001.

- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un constat notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 2 septembre 2011, publié dans le Mémorial C, numéro 2912, le 29 novembre 2011 (numéro 139747).

I. L'actuel article 6.2 des Statuts de la Société stipule que:

« **6.2.** La Société possède un capital social souscrit de USD 235.966,369 (deux cent trente-cinq mille neuf cent soixante-six Dollars américains virgule trois cent soixante-neuf), divisé en:

- 70.932.694 (soixante-dix millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze) Actions Ordinaires;
- 3.463.016 (trois millions quatre cent soixante-trois mille seize) Actions «A» Différées»;
- 4.533.047 (quatre millions cinq cent trente-trois mille quarante-sept) Actions «B» Différées sans valeur nominale; et
- 15.457.789 (quinze millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf) Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.»

II. L'article 12.1 des Statuts stipule que:

« **12.1.** Les actions ordinaires, les actions «A» différées et les actions «B» différées seront redésignées en actions privilégiées remboursables (rachetables) au sens de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée) immédiatement à la suite d'une Vente de ces actions, selon la procédure suivante:

12.1.1 la Vente en cause devra être notifiée sous 2 jours, par l'émission par UBS AG d'une notice de vente adressée au conseil d'administration de la Société, avec l'indication du vendeur, du nombre et de la catégorie des actions transférées;

12.1.2. Suivant réception de cette notice de vente, le conseil d'administration de la Société sera considéré comme autorisé par les Actionnaires et aura le pouvoir et l'obligation de faire acter devant un notaire luxembourgeois de cette redésignation de ces actions transférées en actions privilégiées remboursables, par modification de la clause de capital social des statuts de la Société, sans qu'il soit besoin de convoquer une assemblée générale des Actionnaires.»

III. Par résolution du 28 mars 2012, le conseil d'administration de la Société a accusé réception de la notification notifiant la Société que les actions suivantes ont été acquises le 23 février 2012, par UBS AG (agissant par sa succursale des Iles Caïmans) (le «Transfert»):

- 6.433.527 (six millions quatre cent trente-trois mille cinq cent vingt-sept) Actions Ordinaires; et
 - 390.148 (trois cent quatre-vingt-dix mille cent quarante-huit) Actions «A» Différées;
- (ensemble, les «Actions Transférées»)

IV. Le Transfert constitue une Vente, comme défini par les Statuts. Par l'application de l'article 12.1 des Statuts, en conséquence du Transfert et l'acquisition de toutes les Actions Transférées par UBS AG, (agissant par sa succursale des Iles Caïmans) le 23 février 2012, les Actions Transférées ont été redésignées en Actions Privilégiées Remboursables par le conseil d'administration de la Société.

A la suite de la redésignation des Actions Transférées en Actions Privilégiées Remboursables, le capital social souscrit reste à USD 235.966,369 (deux cent trente-cinq mille neuf cent soixante six Dollars américains virgule trois cent soixante-neuf) et est divisé désormais en:

- 64.499.167 (soixante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept) Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- 3.072.868 (trois millions soixante-douze mille huit cent soixante-huit) Actions «A» Différées sans valeur nominale;
- 4.533.047 (quatre millions cinq cent trente-trois mille quarante-sept) Actions «B» Différées sans valeur nominale; et
- 22.281.464 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-et-un mille quatre cent soixante-quatre) Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

Par conséquent et conformément à l'article 12.1.2 des Statuts, l'article 6.2 des Statuts est modifié et, à partir du 23 février 2012, est rédigé comme suit:

« **6.2.** La Société possède un capital social souscrit de USD 235.966,369 (deux cent trente-cinq mille neuf cent soixante-six Dollars américains virgule trois cent soixante-neuf), divisé en:

- 64.499.167 (soixante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept) Actions Ordinaires;
- 3.072.868 (trois millions soixante-douze mille huit cent soixante-huit) Actions «A» Différées»;
- 4.533.047 (quatre millions cinq cent trente-trois mille quarante-sept) Actions «B» Différées; et
- 22.281.464 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-et-un mille quatre cent soixante-quatre) Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 avril 2012. LAC/2012/16124. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059800/160.

(120084020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.872.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 30 Avril 2012:

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012059898/16.

(120083933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

eBay Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.500.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059908/10.

(120084797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.842.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve la co-optation de M. Jean De Courrèges avec effet au 1^{er} décembre 2011 en remplacement de M. Frédéric Winssinger.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Mme Michèle Berger, M. Nicolaus P. Bocklandt, M. Jean de Courrèges et M. Bruno Vanderschelden pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2013.

3. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2013.

Référence de publication: 2012059941/16.

(120085078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.
